



L'enseignement supérieur au Danemark

SAMIA BOUDJELLOUL | SEPTEMBRE 2023

PAXTER a développé un outil de prévision de l'évolution des populations étudiantes qui combine les données démographiques à différentes variables économiques. Il porte sur 76 pays des cinq continents, qui représentent plus de 90 % de la population mondiale.

Cette recherche s'appuie sur une analyse fine du système d'enseignement supérieur de chacun de ces pays, dont les éléments qualitatifs et quantitatifs les plus pertinents sont présentés dans cet article.

Financement public des EES

Le Danemark étant engagé dans une dynamique de restriction budgétaire qui affecte, entre autres, le secteur de l'enseignement supérieur, il a été décidé de **modifier les règles du financement public des établissements d'enseignement supérieur (EES) pour en conditionner une partie à un objectif de résultats.**

Les mesures instaurées en ce sens en 2008 ont été renforcées par l'accord politique conclu en 2017 entre les institutions d'enseignement supérieur et le ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences. Un contrat-cadre stratégique est désormais signé entre chaque institution et le ministère, tous les 4 ans. C'est à cette occasion que se négocie la **subvention de base** perçue par l'établissement concerné (25 % de sa dotation globale). Le nombre d'étudiants actifs détermine quant à lui la dotation de **fonctionnement** (67,5 % du total), tandis que les **7,5 % restants dépendent des performances de l'institution**, évaluées sur la base d'un certain nombre de critères, et notamment du temps moyen que mettent les diplômés à trouver un emploi.

Par ailleurs, le gouvernement s'est fixé un objectif d'augmentation de l'accès au supérieur en dehors des principales villes du pays (et, en parallèle, de réduction des effectifs étudiants sur ces territoires, entre moins 5 et 10 % d'ici 2030). Les **EES situés en dehors des agglomérations les plus importantes** verront pour ce faire, en vertu d'un **nouveau système de financement régional**, leur dotation d'État augmenter de 5 à 7 % à partir de 2023, tandis que la subvention de base d'un certain nombre d'établissements « décentralisés » sera doublée (Eurydice).

Un EES n'a le droit d'entrer en fonctionnement qu'à partir du moment où il a reçu l'**accréditation institutionnelle** du Conseil d'accréditation (*Akkrediteringsrådet*, ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences), dont les décisions se fondent sur les rapports de la *Danmarks Akkrediteringsinstitution*, un organisme indépendant.

Les établissements d'enseignement supérieur privés accrédités, très peu nombreux, perçoivent des fonds publics (étatiques et municipaux). Le secteur privé n'accueillait que 0,4 % des effectifs du supérieur en 2019.

Royaume du Danemark

Population 2019: 5 814 422 habitants
(Banque mondiale)

Taux de fécondité 2019 : 1,7 pour mille
(Banque mondiale)

Le royaume se compose de trois entités politiques : le Danemark à proprement parler (la péninsule du Jutland et 443 îles), les îles Féroé, situées dans l'océan Atlantique, et le Groënland, situé dans l'océan Arctique.

Territoire divisé en 5 régions : le Jutland du Nord, le Jutland central, le Danemark du Sud, le Sjælland et la région de la capitale (Copenhague), auxquelles s'ajoutent l'archipel Ertholmene (quasiment inhabité, il ne relève d'aucune région), et les deux régions autonomes des îles Féroé (autonomes depuis 1948 ; non membres de l'UE) et du Groënland (autonomie depuis 1994, renforcée en 2009 ; le Groënland n'est pas non plus membre de l'UE).

10e rang au classement international de l'indice de développement humain de 2019 (PNUD)

L'autorité compétente en matière d'enseignement supérieur est le **ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences** (*Uddannelses-og Forskningsministeriet*). Quelques EES relèvent du ministère de la Culture (secteur artistique), du ministère de la Défense ou du ministère de la Justice.

Bien qu'en baisse, le niveau général de **dépense publique du Danemark pour l'éducation** se distingue au sein de l'UE : il s'établissait à **6,4 % du PIB en 2018**, pour une moyenne européenne de 4,6 %.

source : European Commission, « Denmark », in *Education and Training Monitor 2020*.

Un système d'enseignement supérieur binaire

Types d'EES au Danemark

Formation professionnelle supérieure (FPS)	Enseignement universitaire
--	----------------------------

Il existe 5 types d'institutions d'enseignement supérieur au Danemark :

Académies professionnelles
(*Erhvervsakademier*)

Hautes écoles
(*Professionshøjskoler*)

Institutions du secteur maritime
(*Maritime uddannelser*)

Universités
(*Universiteter*)

Établissements de formation artistique
(*Kunstneriske uddannelser*)

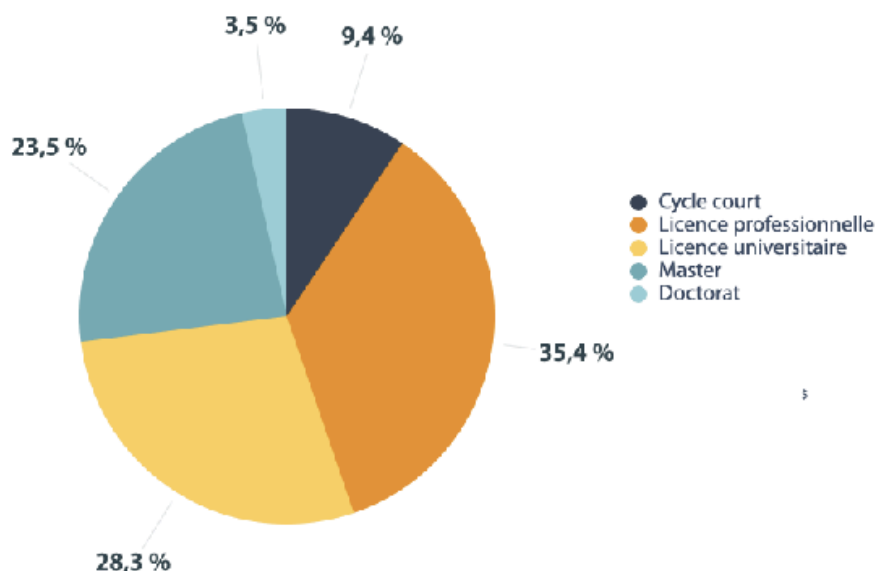
Nombre d'établissements d'après la liste officielle des EES accrédités du ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences, dans sa version du 13 juillet 2021 :

8	8	5	8	13
<p>Ces établissements proposent des formations professionnalisantes de type court dans divers domaines, notamment le marketing, l'informatique et les sciences chimiques et biotechniques.</p>	<p>6 <i>professionshøjskoler</i> + l'École danoise des médias et du journalisme + la <i>Den Frie Laererskole</i>, établissement destiné à la formation des enseignants.</p> <p>Elles proposent des licences professionnelles, dans des secteurs variés : soins infirmiers, enseignement, santé, social, ingénierie, commerce, arts et technologies.</p>	<p>Ces établissements offrent principalement des licences professionnelles, une grande partie d'entre elles conduisant au titre d'ingénieur, ainsi que des formations courtes hors cadre LMD.</p>	<p>Les trois principales universités du pays sont celles de Copenhague (fondée en 1479 ; première institution d'enseignement et de recherche du pays) et d'Aarhus, ainsi que l'Université technique du Danemark.</p> <p>Formations du 1^{er} au 3^e cycle dans toutes les disciplines académiques.</p>	<p>Formations du 1^{er} au 3^e cycle dans le domaine des arts, et notamment : l'architecture, le design, la musique, les beaux-arts et les arts du spectacle.</p>

Organisation des études

	Deux types de cursus sont proposés dans le cadre de l'enseignement supérieur professionnel :
CITE 5	<p>Cycle court, ou formation des académies professionnelles (<i>Erhvervsakademiuddannelse</i>) = cursus de 90 à 150 ECTS (le plus souvent : 120 ECTS), d'une durée moyenne de 2 années, très centrés sur la pratique professionnelle. 15 ECTS sont attachés à la réalisation de stage(s).</p> <p>Ces cycles courts attirent, selon les années, entre 1/5 et 1/4 des nouveaux entrants du supérieur. En 2019, ce taux était de 23,2 %, pour une moyenne de 16,8 % au sein de l'OCDE.</p>
CITE 6	<p>Licence professionnelle = 180 à 240 ECTS (durée comprise entre 3 et 4 années), dont 30 sont liés à la réalisation de stage(s). Elle est délivrée par les hautes écoles et par les institutions de formation dans le secteur maritime.</p> <p>Dans certaines filières, elle peut être obtenue par le biais d'une formation complémentaire après obtention d'un diplôme d'académie professionnelle (le plus souvent : 90 ECTS, soit généralement 1,5 ans, mais jusqu'à 150 ECTS).</p>
	Les cursus sont fondés sur la recherche. Le découpage des études suit le schéma européen LMD :
CITE 6	<p>Licence = 180 ECTS, soit généralement 3 années.</p> <p>Licence artistique = 180 ECTS pour les beaux-arts, et entre 180 et 240 ECTS pour les licences artistiques de théâtre ou de cinéma.</p> <p>99 % des licenciés poursuivent en master (<i>European Commission, "Denmark", ibid</i>)</p>
CITE 7	<p>Master = le plus souvent, 120 ECTS (2 années de formation), sauf pour les cursus de sciences vétérinaires et de médecine, plus longs.</p> <p>Master artistique = 120 à 180 ECTS (2 à 3 années).</p> <p>Depuis 2018, un certain nombre de masters sont proposés à temps partiel pour des étudiants en cours d'emploi. Ils ont une durée de 4 années.</p>
CITE 8	<p>Doctorat = 180 ECTS (soit 3 années). Deux modalités : réalisé soit au sein d'une institution universitaire, soit dans l'industrie (en lien, dans ce cas, avec une institution universitaire). Sur les 3 ans, l'équivalent de 6 mois doit être consacré au suivi d'enseignements en lien avec le sujet de recherche de l'étudiant.</p> <p>Ce niveau de formation est également proposé dans le champ culturel et artistique.</p>

Répartition des effectifs au 1^{er} octobre 2020



source : <http://www.statbank.dk/>, pour un total de 274 802 étudiants

Autorité de tutelle

L'immense majorité des EES dépend du ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences, à l'exception :

- d'une partie des établissements supérieurs de formation artistique (beaux-arts et arts du spectacle), qui relève du ministère de la Culture ;
- de quelques établissements s'inscrivant dans le domaine de la sécurité, sous la tutelle du ministère de la Défense.

Sélection des étudiants par le fléchage des parcours du secondaire

- **L'enseignement supérieur danois est dans son principe non-sélectif** : l'admission dans l'une ou l'autre branche de l'enseignement supérieur est exclusivement liée à la détention de l'un des diplômes qui en ouvre la porte, à condition que l'élève ait suivi et validé dans le secondaire certaines des matières en rapport avec la formation visée (la possibilité existant pour certaines formations de suivre un cours de « rattrapage » durant l'été précédent son démarrage pour réaliser une inscription conditionnelle, qui sera confirmée si le cours est validé). **C'est donc le parcours suivi par le candidat au cours de sa scolarité secondaire qui détermine son champ des possibles quant à la poursuite d'études supérieures** (voir organigramme page 5).

Le second cycle secondaire est divisé en 2 branches :

	Secondaire professionnel	Secondaire général
Âge moyen d'obtention du diplôme	26 ans	19 ans
	source : OCDE, 2018	source : OCDE, 2018
Indicateur d'efficacité	86 % des 25-34 ans dont c'est le diplôme le plus élevé sont en emploi en 2018, contre 68 % pour leurs homologues de la voie générale	Seulement 0,9 % des élèves de secondaire supérieur ont redoublé une classe en 2019, contre 3 % en moyenne au sein de l'OCDE
	source : OECD, Education at a Glance 2019	source : OECD, Education at a Glance 2021

- Les sous-systèmes que constituent l'enseignement secondaire professionnel, l'enseignement secondaire général, et l'enseignement supérieur professionnel d'une part et académique d'autre part ne sont pas cloisonnés, comme en attestent les chiffres suivants :

Près de **15 % des nouveaux entrants** en second cycle secondaire professionnel avaient **choisi la filière EUX*** en 2020, la seule à donner accès à l'enseignement supérieur.

source : StatBank Denmark

*voir organigramme page 5

Répartition des diplômés du secondaire général 2017 inscrits dans une formation 2 ans après l'obtention de leur diplôme

	HP & STX*	HHX & HTX*
Pro secondaire	7 %	12 %
Cycle court	7 %	17 %
Licence pro.	32 %	24 %
Licence universitaire	53 %	47 %
	100 %	100 %
Total	22 715 sur 32 603 diplômés	

- Dans le cas des **formations les plus demandées**, toutefois, les EES fixent des *conditions supplémentaires*. Il existe un **double système de quotas** pour ces filières, qui correspond à deux voies d'admission distinctes :

Le *kvote 1* impose d'avoir obtenu une moyenne minimum à l'examen de fin de secondaire, ou une note minimale dans une ou plusieurs matières. Les candidats sont classés en fonction des notes obtenues, les places disponibles étant attribuées à ceux dont les résultats sont les meilleurs. S'ajoutent parfois des conditions de maîtrise linguistique (danois et/ou anglais, selon la langue d'enseignement). Une liste des notes minimales attachées à chaque formation est publiée chaque année. Le système de cours de rattrapage précédemment mentionné peut également servir à compenser une note insuffisante dans une matière donnée.

Le *kvote 2* permet aux candidats dont les notes ne sont pas suffisantes de fonder leur candidature sur d'autres critères fixés par chaque EES – principalement un examen d'admission. Cette seconde voie ne concerne qu'une part (parfois très) réduite des places disponibles.

Dans le **domaine artistique**, enfin, il est généralement exigé de présenter un examen d'admission ou un dossier artistique.

- À quelques rares exceptions près, **il n'est pas possible au Danemark d'intégrer un cycle d'études si l'on a déjà obtenu un diplôme de même niveau ou de niveau supérieur**. Cette règle s'applique au cours des 6 années suivant l'obtention du diplôme concerné.

Entrée tardive dans les études

Il est fréquent chez les étudiants danois de ne pas entrer directement dans le cycle d'études supérieur. C'est notamment le cas au moment du passage entre la fin du secondaire et le supérieur : en 2017, moins de 17 % des diplômés de la filière secondaire générale (HF + STX + HHX + HTX) se sont inscrits dans les trois mois suivants dans le supérieur. En 2016, cette proportion était de 29 % chez les diplômés de la filière professionnelle (StatBank Denmark & Statistics Denmark, Statistical Yearbook 2017, 2017).

Cette habitude explique l'âge moyen comparativement élevé des nouveaux entrants aux niveaux 5 et 6 de la CITE :

	CITE 5	CITE 6
Danemark*	30	24
Moy. OCDE	25	22
France	20	21

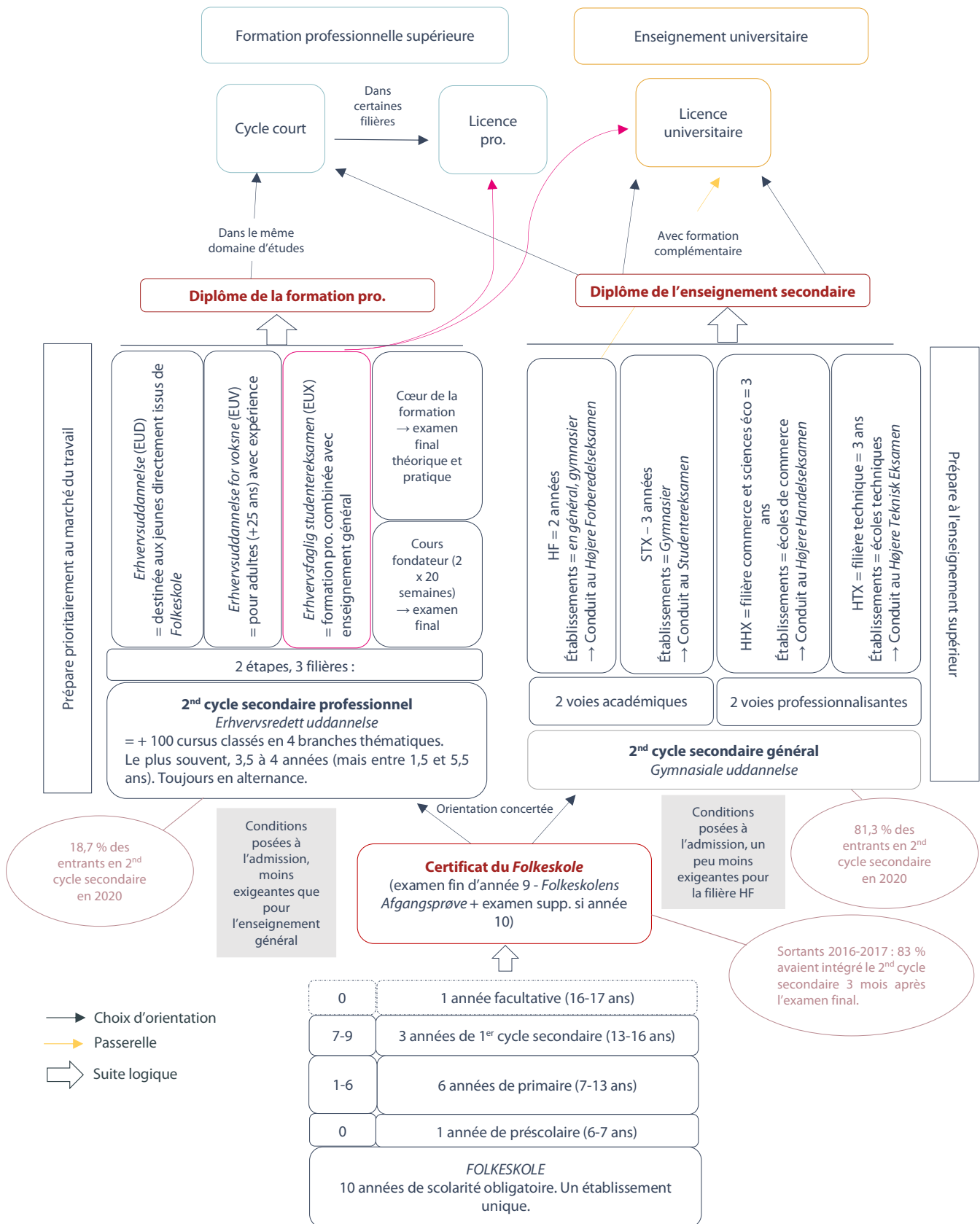
*Âge théorique : Entre 18 et 20 ans pour les diplômés du secondaire général, et entre 20 et 21 ans pour un élève ayant suivi un 2nd cycle secondaire professionnel d'une durée moyenne.

Toutefois, on observe que **ce décalage** entre âge théorique et âge moyen **se résorbe à mesure que l'on avance dans les études supérieures, signe de l'efficacité du système danois** :

	CITE 7	CITE 8
Danemark	26	29
Moy. OCDE	27	31
France	24	28

source : OCDE, base de données, année 2019

Schéma du parcours éducatif danois (création Paxter)



Quelle efficacité de l'enseignement supérieur danois ?

Taux d'accès des jeunes à l'ES**

DANEMARK : 75,1 %

EUROPE*** : 67,6 %

Valeur médiane des taux d'accès du groupe OCDE**** : 67,1 %

FRANCE : 63,6 %

**Le taux d'accès PAXTER correspond au rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de jeunes âgés de 18 à 22 ans (réputés en âge d'étudier selon les standards internationaux).

***19 pays inclus dans l'étude PAXTER.

****27 pays couverts par l'étude PAXTER, sur 37 membres

source : PAXTER, année 2017

Niveau de qualification maximal chez les 25-34 ans

Supérieur :

DANEMARK : 46,5 %

OCDE : 44,9 %

FRANCE : 48,1 %

Second cycle du secondaire (ou post-secondaire non-sup.) :

DANEMARK : 35,3 %

FRANCE : 39,4 %

OCDE : 40,1 %

Inférieur au second cycle du secondaire :

DANEMARK : 17,6 %

FRANCE : 12,6 %

OCDE : 15,4 %

source : base de données, année 2019

Ce taux de qualification au niveau supérieur masque un véritable **fossé entre femmes et hommes** : avec des taux respectifs de 55,7 % et de 38,9 % en 2019, le Danemark se caractérisait par un écart de genre de **16,8 points** en faveur des femmes, contre 12,6 points en moyenne au sein de l'OCDE (OCDE, base de données en ligne).

Il masque également de **criantes inégalités régionales** : le Danemark enregistrait en 2020 un **écart de 31,6 points** entre le taux de diplomation du supérieur des 25-34 ans dans les **villes** et dans les **zones rurales** – en faveur des premières –, pour une moyenne de 22 points d'écart au sein de l'UE (Eurostat).

Les étudiants danois connaissent des **parcours d'études plus efficaces que leurs homologues de l'OCDE**. En effet, en 2014 :

- 50 % des effectifs de *bachelor* ou équivalent obtiennent leur diplôme dans un délai correspondant à la durée théorique de leur cursus, pour une moyenne de 41 % au sein de l'organisation.
- Cette proportion augmente encore de 30 % si l'on prend pour référence cette même période + trois années, soit **80 % de diplômés à durée théorique du cursus + 3 ans** (moyenne OCDE : 69 %).
- Le **taux d'abandon** chez ces mêmes étudiants de *bachelor* trois ans après la date supposée de fin d'études (étudiants n'étant ni diplômés ni inscrits dans le supérieur) n'est que de 13 %, soit **très en-deçà de la moyenne OCDE** de 24 %.

source : OECD, *Benchmarking Higher Education System Performance*, 2019

Droits de scolarité, aides aux étudiants et mobilité : enjeux et réformes

L'enseignement supérieur public et la quasi-totalité des institutions privées – très peu nombreuses – sont entièrement **gratuits** pour les étudiants danois et les résidents permanents. Sont logés à la même enseigne : les ressortissants de l'UE, de l'EEE et de Suisse, ainsi que les étudiants en échange. **Seuls les étudiants internationaux extra-communautaires** (et hors EEE) sont donc soumis à l'acquittement de **droits de scolarité** (entre 6 000 et 16 000 euros par an selon la Commission européenne).

Aides directes et incitations à commencer ses études plus tôt

En 2016, le budget annuel du SU s'élevait à 24,4 milliards de couronnes, soit 1 % environ du PNB.

Le Danemark s'est doté d'un généreux **système de bourse et prêts d'État** à destination de ses étudiants, connu dans le pays sous l'acronyme **SU** (*Statens Uddannelsesstøtte*). Il s'agit d'un dispositif universel : tout étudiant danois ou jouissant des mêmes droits peut en bénéficier.

La **bourse nationale** vise à couvrir les frais de vie des étudiants. Depuis 2013, dans le but de limiter la durée des études, elle est **octroyée pour un nombre de mois équivalent à la durée théorique du cursus** dans lequel l'étudiant a été admis.

Dans la mesure où il existe une tendance marquée au sein de la jeunesse danoise à entamer les études supérieures plusieurs années après la sortie du secondaire (voir encadré en bas de page), les autorités ont mis en place un système de bonus : pour une entrée dans le supérieur dans les deux années suivant l'obtention du diplôme secondaire, un bonus de 12 mois de bourse est octroyé.

Le montant de la bourse varie en fonction de la situation de logement de l'étudiant : s'il vit chez ses parents, il a dans tous les cas droit à un montant de base (982 DKK par mois avant impôts en 2021, soit environ 130 euros), auquel s'ajoute ou non un supplément en fonction des revenus des parents (montant total maximum d'environ 360 euros par mois en 2021). Un étudiant logé de manière indépendante percevait 6 321 DKK en 2021, soit environ 850 euros. Par ailleurs, il existe un plafond de ressources propres de l'étudiant (calculé chaque année) à ne pas atteindre, sous peine de devoir rembourser les sommes perçues sur l'année concernée (augmentées d'un malus).

Il s'agit d'un système hautement flexible, qui autorise des reports, suspensions et cumuls de droits, en fonction du projet de l'étudiant et de ses évolutions. Afin d'inciter les étudiants à travailler après l'obtention de leur diplôme de 1er cycle, il est possible depuis fin 2018 de reporter ses droits sur une période allant jusqu'à trois années avant le démarrage d'un 2e cycle.

Un système de prêts d'État (taux d'intérêts fixés par le parlement) peut venir relayer ce dispositif en fin d'études pour les étudiants dont les droits à la bourse ont été épuisés. Près de la moitié des étudiants y ont recours.

SU et mobilité entrante : poids financier et mesures

La question du rapport coûts/bénéfices du flot d'étudiants internationaux entrants au Danemark est le sujet d'un vif débat depuis une décennie. À la faveur d'une offre grandissante de cursus dispensés en anglais, celui-ci a connu une forte augmentation dans la première moitié des années 2010 (de 12 582 étudiants en 2009 à 34 034 en 2016) ; il semble depuis avoir atteint un plateau, avec 32 371 étudiants en 2019, qui représentaient 10,5 % du total des effectifs étudiants du pays (moyenne OCDE : 6 %). En 2019, plus de 80 % de ce flux entrant était issu du continent européen, dont une immense majorité des pays communautaires (UNESCO). Or :

- cette mobilité entrante s'accompagne d'un très faible taux de rétention de ces étudiants internationaux après l'obtention de leur diplôme : 42 % des diplômés de masters dispensés en anglais ont quitté le pays dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme (David Matthews, « Danish universities dismayed by cut to foreign student numbers », in *www.timeshighereducation.com*, 31 août 2018) ;
- les ressortissants de l'UE/EEE sont éligibles au SU à partir du moment où ils ont travaillé 10 à 12 heures par semaine durant au moins 10 semaines consécutives. En 2013, un accord entre les principales forces politiques représentées au parlement fixait à 449 millions de couronnes le coût annuel maximum du SU pour les ressortissants UE/EEE. Pourtant, la dépense est estimée devoir atteindre environ 570 millions de couronnes d'ici 2025 par le gouvernement danois.

Septembre 2021 : un accord politique est conclu pour réduire le nombre de cursus dispensés en anglais au niveau supérieur. La mesure concerne la formation des académies professionnelles (cycles courts) et les licences professionnelles, et vise prioritairement ceux dont les diplômés non-danophones sont les moins nombreux à trouver un emploi au Danemark.

Cet accord prévoit, de manière complémentaire, de réserver 50 millions de couronnes par an pour récompenser les IES qui auront enregistré un progrès en matière d'insertion de leurs diplômés sur le marché du travail danois. La question est ainsi posée des opportunités offertes aux diplômés anglophones, après avoir été pointée comme l'élément central du problème par l'association des recteurs des universités danoises en 2018 après les premières annonces de fermeture de place, qui concernaient alors très majoritairement les universités.

Débats

- 2013 : Conclusions positives du rapport DREAM (*Danish Rational Economic Agents Model*) sur les avantages socio-économiques associés à la présence d'étudiants étrangers dans le pays, même lorsque le financement de leur scolarité incombe à l'État danois. En conséquence, le gouvernement décide d'accorder automatiquement un permis de séjour d'une durée de 3 années aux étrangers qui obtiennent un diplôme de master ou de doctorat sur le sol danois.
- 2018 : Un autre rapport, édité par le ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences (*Justering af engelsksprogede uddannelser, août 2018*), conclut que seul un tiers de ces étudiants internationaux apporte une « contribution positive » aux finances publiques danoises au cours de leur vie. À la suite de sa publication, le gouvernement annonce la fermeture d'entre 1 000 et 1 200 places de cursus dispensés en anglais dès la rentrée suivante.

Cursus visés par les fermetures de places décidées en 2021 :

- 7 étudiants sur 10 (72 %) sont anglophones (non-danophones)
- Seulement 2 sur 10 (21 %) s'insèrent sur le marché du travail danois une fois diplômés.

source : Eurydice